



Conseil communal

Séance n°13 du 18 décembre 2017
se réunit pour la première fois à 20 heures
en la salle de l'Hôtel communal,
sis rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 MORLANWELZ,

ORDRE DU JOUR

Direction Générale

- 1). **DG - Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 12 du 06 décembre 2017 - Examen - Décision.**

Procès-verbal Conseil communal de MORLANWELZ N° 12 du 06 décembre 2017 : projet de PV.

Direction Financière

- 2). **DF - Convention relative à l'octroi d'un prêt CRAC de financement alternatif pour des investissements économiseurs d'énergie - UREBA II - Remplacement des châssis à l'Ecole Roosevelt - Examen - Décision.**

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver la convention de prêt avec la Région Wallonne, le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) et Belfius Banque pour la partie subsidiée du projet de remplacement des châssis à l'École communale de la Place Roosevelt d'un montant de 263.301,46 euros.

- 3). **DF - Octroi d'une garantie d'emprunt au profit de l'Agence Immobilière Sociale d'Anderlues - Binche - Estinnes et Morlanwelz (AIS ABEM) - Examen - Décision.**

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver l'octroi d'une garantie d'emprunt au profit de AIS ABEM d'un montant de 66.480,00 euros.

Ce prêt est sollicité pour permettre la poursuite des activités de l'AIS ABEM et de faire face aux dettes accumulées (plan de remboursement accordé et respecté depuis 5 mois).

Le plan de redressement a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'AIS ABEM et des budgets prudents prévoyant des résultats d'exploitation positifs ont été préparés et approuvés pour les années 2018, 2019 et 2020.

Une nouvelle gestion est en place depuis le 1er août 2017 et des mesures drastiques ont été prises.

Finances

- 4). **FINANCES - Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ - Budget 2017 Modification budgétaire N° 2 Ordinaire - Examen - Décision.**

Le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ soumet à l'approbation du Conseil communal de MORLANWELZ la modification budgétaire N° 2 de l'Exercice 2017 du CPAS pour le Service Ordinaire. La modification budgétaire N° 2 du Budget 2017 a été arrêtée par le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ en date du 22 novembre 2017 aux chiffres ci-après :

Service Ordinaire :

En recettes et dépenses : 8.470.067,61-€.

L'intervention communale est portée à 1.924.985.68€ (1.974.301,65-€ après la MB1 de 2017).
Les documents nécessaires à l'exercice de la tutelle ont été déposés à l'Administration communale de MORLANWELZ en date du 28 novembre 2017.

Les annexes obligatoires sont jointes.

Les documents se trouvent dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver la modification budgétaire N° 2 de l'Exercice 2017 du CPAS pour le Service Ordinaire.

5). FINANCES - Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ - Budget 2018 - Examen - Décision.

Le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ a arrêté en date du 22 novembre 2017 son Budget pour l'Exercice 2018 (Services Ordinaire et Extraordinaire).

Les documents ont été déposés à l'Administration communale de MORLANWELZ en date du 28 novembre 2017.

Les annexes obligatoires sont complètes.

Les documents se trouvent dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ.

Il est demandé au Conseil de MORLANWELZ d'approuver le Budget de l'Exercice 2018 du C.P.A.S. de MORLANWELZ pour les Services Ordinaire et Extraordinaire.

6). FINANCES - Décision du Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ du 22 novembre 2017 - Tutelle Spéciale d'approbation - Examen - Décision.

Le Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ lors de sa séance du 22 novembre 2017 a décidé d'approuver :

- l'évaluation 2017 du Plan Stratégique IDEA 2017-2019 ;
- les propositions relatives à la fixation de la rémunération des Vice-Présidents et Présidents de comités de gestion de secteur à dater du 1er janvier 2018 ;
- la modification relative à la composition du Conseil d'Administration à savoir : la désignation de Mme Isabelle MARCQ, Conseillère Provinciale, en qualité de représentante de la Province de Hainaut au sein du Conseil d'Administration, en remplacement de Mme Isabelle GALANT.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver cette décision N° 6 du Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ du 22 novembre 2017.

Mobilité - Police - Pompiers

7). Mobilité - Projets de réglementation de la circulation et du stationnement dans diverses rues de l'Entité de MORLANWELZ - Chaussée de Mariemont - Examen - Décision.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver les modifications de réglementation de la circulation et du stationnement sur l'Entité de MORLANWELZ suivante :

soit la Chaussée de Mariemont à 7140 MORLANWELZ :

suite aux travaux aux abords du Parc de Mariemont :

- établissement d'un dispositif surélevé type " plateau bus admis " à son carrefour avec la Rue du Parc porté à la connaissance des conducteurs par le placement de signaux A14.

Cet aménagement nécessite la production d'un plan terrier et de la coupe en long des rampes à transmettre lors de la procédure d'approbation.

8). Mobilité - Projets de réglementation de la circulation et du stationnement dans diverses rues de l'Entité de MORLANWELZ - Rue Valère Mabilie - Examen - Décision.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver les modifications de réglementation de la circulation et du stationnement sur l'Entité de MORLANWELZ suivante : soit la Rue Valère Mabilie à 7140 MORLANWELZ :

suite aux travaux de voirie dans la rue :

1. abrogation des mesures antérieures et relatives au stationnement et à la circulation ;
2. établissement d'un dispositif surélevé de type " plateau bus admis " à son carrefour avec la Cité du Sacré-Coeur via le placement de signaux A14. Ce dispositif nécessite la production d'un plan terrier et des coupes en long des pentes des rampes à transmettre à la DGO lors de la procédure d'approbation ;
3. interdictions de stationner :
 - côté pair, entre le passage à niveaux et le N° 26 ainsi qu'entre le N° 6 et la Rue du Bois,
 - côté impair, entre la Rue du Bois et le N° 19 ainsi qu'entre la Cité du Sacré-Coeur et le passage à niveaux ;
4. établissement d'un passage pour piétons à son débouché sur la Rue du Bois.

Plan de Cohésion sociale

9). PCS - Modification du Plan - Examen - Décision.

Dans le Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) 2014-2019 de la Commune de MORLANWELZ , l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du Décret du 06 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les Villes et Communes de Wallonie prévoit de pouvoir faire des modifications du plan.

La modification du plan concerne l'axe 2 " Accès à un logement décent " et l'action " Aide à la recherche d'un logement locatif ".

Le projet se résume de la manière suivante :

en partenariat avec le C.P.A.S. de MORLANWELZ, mise en place d'un service d'aide à la recherche active de logement offrant :

- l'accès aux informations sur les offres via internet et publications,
- l'accès aux moyens de communication (téléphone, email),
- visite de logement,
- l'accès à un coaching : création de dossier, communication ,analyse de contrat de bail, obligations locataires et propriétaires ...,
- conférences avec intervenants spécialisés (avocat , notaires...).

Objectifs / finalités de l'action :

- en collaboration avec le C.P.A.S. de MORLANWELZ, création d'une carte réseau qui mentionne les différents points d'aide sociale sur l'Entité de MORLANWELZ et de LA LOUVIÈRE et notamment ceux qui s'occupent de logement.

Cette carte sera mise dans une pochette plastifiée au format " poche" et insérée dans un sac avec les logos du Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.) de MORLANWELZ et du C.P.A.S. de MORLANWELZ.

Ce sac muni de la carte réseau pourra être donné à l'atelier logement en complément avec d'autres brochures de services sociaux et logements.

Le coût des portes-cartes et des sacs s'élèvent à 500,00 euros/an.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ d'approuver la modification dont question.

10). PCS - Rapport financier du projet " Amélioration du Vivre-Ensemble et Prévention du Radicalisme " - Approbation - Examen - Décision.

Le Collège communal de MLZ a validé le rapport d'activité qui devait être envoyé pour le 27 octobre 2017 à la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale (D.I.C.S).

Le Conseil communal de MLZ doit valider le rapport financier qui " devait " être envoyé pour le 1er décembre 2017 à la DG05.

Néanmoins, considérant la période d'éligibilité (1er décembre 2016 - 30 novembre 2017), la DG05 a marqué son accord pour que ce rapport financier, accompagné de la délibération du Conseil communal de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT et des délibérations des autres Communes partenaires du projet, soit envoyé pour le 22 décembre 2017.

Il est demandé au Conseil communal de MORLANWELZ ce rapport financier.

Points à huis-clos.

Enseignement

- 11). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 12). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 13). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 6 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 14). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 6 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 15). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 1 période/semaine - Examen - Ratification.**
- 16). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 17). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 20 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 18). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Congé pour prestations réduites pour raison de maladie ou d'infirmité d'une institutrice maternelle. - Examen - Ratification.**
- 19). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 7 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 20). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 25 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 21). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 22). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 23). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 24). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 4 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 25). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire APE, à titre temporaire, à raison de 12 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 26). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 27). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 28). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire - Examen - Ratification.**

- 29). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Congé pour prestations réduites justifiées par des raisons sociales ou familiales d'une institutrice primaire, à raison de 4 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 30). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire - Examen - Ratification.**
- 31). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ - Désignation d'un maître de religion catholique, à titre temporaire, à raison de 11 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 32). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ - Désignation d'un maître de religion catholique, à titre temporaire, à raison de 8 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 33). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ - Désignation d'un maître d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, à titre temporaire, à raison de 6 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 34). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes communales de MORLANWELZ - Désignation d'un maître d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 35). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une maîtresse de psychomotricité, à titre temporaire, à raison de 2 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 36). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une maîtresse de psychomotricité, à titre temporaire, à raison de 3 périodes/semaine - Examen - Ratification.**
- 37). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une maîtresse de psychomotricité, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 38). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 39). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire - Examen - Ratification.**
- 40). **ENS - Écoles Fondamentales Mixtes de MORLANWELZ - Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire - Examen - Ratification.**

Le Directeur Général,

Le Président,

Jean-Louis LAMBRECHTS

Christian MOUREAU